

**ÉDUCATEUR DE LA PETITE ENFANCE INSCRIT OU ÉDUCATRICE DE LA
PETITE ENFANCE INSCRITE OU TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE DES
SERVICES DE GARDE D'ENFANTS**

**TROIS (3) EMPLOI PERMANENT À TEMPS PLEIN
DRYDEN (ONTARIO)**

N° DE CONCOURS : EY 23-19

Dédié à l'amélioration de la vie des personnes, le Conseil des services du district de Kenora (CSDK) est un organisme de prestation de services intégrés qui vous apporte son aide et son soutien quand vous en avez besoin. Grâce à nos employés visionnaires et engagés, nous assurons la prestation du programme Ontario au travail, de services de logements sociaux, d'apprentissage préscolaire et de garde d'enfants et d'ambulances terrestres à nos clients actuels et futurs.

Nous cherchons actuellement à embaucher pour **trois (3) poste permanent et à temps plein un éducateur de la petite enfance inscrit ou une éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) ou un travailleur ou une travailleuse des services de garde d'enfants (TSGE)** situé à **Dryden (Ontario)** qui se joindra à notre équipe des services à la petite enfance. Nos employés bénéficient d'un milieu de travail sain, de possibilités de perfectionnement et peuvent faire toute la différence dans la vie d'autrui.

Relevant de l'éducateur de la petite enfance inscrit ou de l'éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) responsable du programme, l'EPEI ou le ou la TSGE exerce la responsabilité de la garde et de la supervision d'enfants âgés de 0 à 12 ans aux centres d'apprentissage des jeunes enfants en planifiant et en mettant en œuvre un programme propice à leur développement émotionnel, physique, social et intellectuel.

Principales responsabilités :

- Assurer la mise en œuvre du document intitulé « Comment apprend-on? » dans les locaux du programme.
- Veiller à ce que les livres, les jouets et l'équipement soient sûrs et en bon état de fonctionnement et signaler à l'EPEI responsable du programme les réparations nécessaires. Veiller à ce que toutes les aires de jeux et l'équipement intérieur et extérieur soient propres, sécuritaires, bien rangés et d'une apparence agréable.
- Administrer les premiers soins au besoin et remplir les formulaires d'incident et de maladie corrects, conformément aux lignes directrices.
- Maintenir une discipline positive en suivant les procédures de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*. Appliquer les directives d'une manière cohérente pour fixer des limites appropriées et pratiquer le renforcement positif du comportement souhaitable.
- Informer les enfants sur les procédures de sécurité, d'évacuation et des exercices d'incendie et les aider à effectuer les exercices.
- Échanger des informations avec les parents sur les besoins et la routine quotidienne de leurs enfants. Répondre aux questions et aux préoccupations des parents au sujet des activités et du comportement quotidiens de leurs enfants. Signaler les préoccupations et les problèmes graves à l'EPEI responsable du programme ou à la personne désignée à cette fin.
- Aider les enfants à appliquer les procédures d'hygiène appropriées, comme le lavage des mains et du visage, le changement des pantalons souillés, etc., et aider les enfants à acquérir leur autonomie, par exemple en leur apprenant à s'habiller et les pratiques d'hygiène personnelle. Diriger les routines prévues à l'horaire du service de garde d'enfants en veillant à leur bon déroulement, comme le passage à la salle de bains, l'heure du dîner, l'heure de la collation, le vestiaire, l'heure du repos et l'heure du jeu.
- Participer activement au programme du jour, en répondant aux besoins et aux intérêts individuels des enfants.
- Remplir et soumettre des rapports concernant les incidents extraordinaires (comme les accidents et les maladies), comme l'exige la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*.
- Surveiller la santé et le bien-être des enfants et en faire rapport à l'EPEI responsable du programme ou à la personne désignée à cette fin.
- Nettoyer les salles de jeux au balai, à l'aspirateur ou à la serpillière. Entretenir les placards, les étagères, les livres, les jouets et le reste de l'équipement, assurer le réapprovisionnement des contenants utilisés pour les bricolages, en fournitures, en livres, etc. Désinfecter la salle de bain, les jouets et l'équipement quand c'est nécessaire.

Les candidats retenus devront satisfaire aux exigences suivantes :

- Diplôme en éducation de la petite enfance ou désir de l'obtenir (**il est possible d'obtenir les qualifications requises en travaillant à temps plein; des subventions sont disponibles pour financer les coûts**).

**ÉDUCATEUR DE LA PETITE ENFANCE INSCRIT OU ÉDUCATRICE DE LA
PETITE ENFANCE INSCRITE OU TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE DES
SERVICES DE GARDE D’ENFANTS**

**TROIS (3) EMPLOI PERMANENT À TEMPS PLEIN
DRYDEN (ONTARIO)**

N° DE CONCOURS : EY 23-19

- Inscription à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance ou aptitude à s'y inscrire après avoir suivi un programme d'éducation de la petite enfance d'un établissement d'enseignement reconnu.
- Une année (1) d'expérience d'un programme de la petite enfance ou de garde d'enfants.
- Dossier d'immunisation à jour, y compris test cutané de dépistage de la tuberculose.
- Certificat valide de secourisme, y compris la réanimation cardio-respiratoire des bébés et des enfants.
- Possession et conservation d'un permis de conduire valide de catégorie « G » et accès à un véhicule fiable.
- Vérification satisfaisante par la police de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables.

En plus d'un excellent ensemble d'avantages sociaux et de la participation au régime de retraite OMERS, nous offrons un salaire horaire compris entre 21,01 \$ et 29,54 \$ (salaire fondé sur les qualifications, conformément à la convention collective). Les candidats intéressés sont invités à faire parvenir par courriel une lettre de présentation et leur curriculum vitæ en indiquant le numéro de concours dans la ligne objet du courriel, à :

Service des ressources humaines
Conseil des services du district de Kenora
Courriel : hr@kdsb.on.ca

LES POSTES RESTERONT OUVERT JUSQU'À CE QU'ILS SOIENT TOUS COMBLÉS

Bien que toutes les candidatures soient appréciées, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. Les renseignements confidentiels fournis par les candidats seront utilisés à la seule fin de ce concours et seront protégés conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Le CSDK offrira des mesures d'adaptation dans toute la mesure du possible à la demande des candidats en situation de handicap pendant le processus de recrutement. Le CSDK est un employeur qui souscrit au principe d'équité en matière d'emploi.